

*ligents et d'une moralité reconnue.* Dans ces conditions une bibliothèque populaire deviendra un contre-poison efficace à l'énorme quantité d'ouvrages écœurants, anti-chrétiens et anti-sociaux, qui se débitent tous les jours ici au nez des autorités, qui semblent ne pas s'en apercevoir ou qui laissent faire parce qu'elles ne savent pas mieux. La quasi certitude de l'impunité a permis à certains industriels d'introduire ici un nombre incalculable d'ouvrages pornographiques, entre autres, qui font un mal terrible.

“ Avons-nous une police des mœurs ?

“ Encore, si l'on mettait autant de zèle à traquer les livres immoraux qu'on en met à traquer les vendeurs de boissons sans licence, les maisons de prostitution et les cochers qui font la course trop rapide, ce serait un commencement ; mais on n'en fait rien du tout.”

Du moment que les bibliothèques populaires ont la même organisation à peu près, et présentent les mêmes garanties que les bibliothèques paroissiales, il est permis de voir le projet d'un bon œil.

*L'American Ecclesiastical Review*, page 312, donne au *Moniteur de Rome*, au point de vue doctrinal, une note qui n'est guère flatteuse.

Quoiqu'il en soit, un fait certain, c'est que ce journal n'est l'organe, ni officiel ni officieux, du Vatican. Il se publie à Rome, et voilà tout. Ses appréciations et ses jugements, à l'instar des autres journaux, n'ont que la valeur des raisons sur lesquelles il s'appuie.

---

#### La multiplication des journaux au Canada, de 1864 à 1892

En 1864, le nombre des journaux dans les provinces qui font aujourd'hui partie de la Confédération, était de 286, savoir : 1 au Manitoba ; 3 dans la Colombie Anglaise ; 1 dans les Territoires du Nord-Ouest ; 172 à Ontario ; 55 dans la province de Québec ; 25 à la Nouvelle-Ecosse ; 22 au Nouveau-Brunswick ; 8 à l'Île du Prince Édouard.

En 1892, le nombre des journaux dans les mêmes provinces est de 1033, savoir : 57 au Manitoba ; 33 dans la Colombie-Anglaise ; 19 dans les Territoires du Nord-Ouest ; 513 à Ontario ; 209 dans la Province de Québec ; 80 à la Nouvelle-Ecosse ; 48 au Nouveau-Brunswick ; 14 à l'Île du Prince-Édouard.